

# Penser les droits de l'Homme dans un monde « global »

Le thème retenu par le Comité central de la Ligue des droits de l'Homme pour son prochain congrès (mai 2011) interroge « les droits de l'Homme au défi de la globalisation », à partir du constat de profondes mutations.

Jean-Pierre DUBOIS, président de la LDH

**N**ous constatons, dans les décisions des acteurs internationaux sur les principaux enjeux, une remise en cause du cœur même du « logiciel des droits de l'Homme » par rapport à la période qui avait suivi la Seconde Guerre mondiale. Au moment où des acteurs civiques et sociaux, à l'échelle planétaire, sont de plus en plus nombreux à faire de leur combat pour plus de justice une lutte pour l'effectivité des droits, ceux qui détiennent les pouvoirs mondiaux ont cessé d'en faire une priorité autre que verbale.

Ce « logiciel », que résume l'article premier de la DUDH<sup>(1)</sup>, reposait historiquement sur la confluence de trois courants : religieux avec les théories chrétiennes des « droits naturels », déiste avec la référence à l'Être suprême dans la DDHC<sup>(2)</sup> de 1789, et pourrait-on dire « générique », le « genre humain » étant affirmé comme valeur suprême, de Montaigne aux philosophes des Lumières (Montesquieu : « *Si je savais quelque chose qui fût utile à mon pays mais préjudiciable à l'Europe, ou utile à l'Europe mais préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime.* ») Ainsi se rencontrèrent au fil des siècles diverses formes de « *principe espérance* », pour reprendre la formule d'Ernst Bloch. Mais précisément l'effondrement, en 1989-1991, de ce à quoi il faisait

référence avec cette formule a laissé un vide considérable face à la financiarisation marchande planétaire, et pose la question de valeurs communes au « genre humain » autres que le culte de la Rolex à 50 ans pour les « gagnants », et l'espoir d'en devenir un pour les autres. La question mondiale la plus brûlante du point de vue des droits de l'Homme est aujourd'hui : quels fondements autres que religieux peut-on partager à l'échelle du genre humain ? Notre réponse à cette interrogation doit tenir compte de trois données majeures touchant au « mondial », à l'individu et à la force du symbolique.

## « Globalisation » et « individuation »

De 1789 à 1948, l'aspiration universaliste<sup>(3)</sup> a porté un mouvement d'internationalisation des droits de l'Homme. Mais aujourd'hui la dynamique, inversée, va non plus de la Nation vers l'Universel mais, au contraire, du « global » vers le « local » : c'est la « globalisation » des communications instantanées et de l'information, donc des marchés « réels » et financiers, et finalement des modes de production, de consommation et de vie, qui pénètre les sociétés politiques restées nationales, « traverse » les Etats et conditionne jusqu'à la vie

quotidienne des individus. Ceux-ci sont devenus chaque jour, qu'ils en aient ou non conscience, des « acteurs mondiaux », dans leurs choix de consommation, d'information, de loisirs. Ils sont aussi des « sujets mondiaux » dans les répercussions sur leurs statuts de producteurs, de salariés, de paysans, et sur les rapports sociaux qu'ils nouent, de la remise en cause des acquis et des droits par l'évolution récente de la division internationale du travail qui « déclasse » les puissances ayant dominé la phase antérieure, « impériale », de la mondialisation. En ce sens, le défi qui nous est lancé n'est pas celui de l'« international(e) » mais bien du « mondial » (intégré), d'un monde désormais « global ».

Le défi est en réalité double, car dans ce nouveau monde les formes de socialisation des individus sont en crise : l'« individuation » déstabilise partis, syndicats mais aussi associations<sup>(4)</sup>. Or les effets de l'« individuation » sont renforcés par le fait que la « globalisation » affecte directement les individus, qu'aucun compromis social « national » ne protège plus efficacement notamment dans leurs droits sociaux, dans les différents aspects de leur vie et de leur statut... et les affecte contradictoirement. Les individus sont en effet « scindés »<sup>(5)</sup> entre leurs intérêts de consom-

## AU SOMMAIRE

► **Globalisation  
Penser les droits  
de l'Homme  
et agir dans  
un monde « global »**  
Jean-Pierre Dubois 26

► **Afrique  
RDC: le défi d'un  
Etat, le dynamisme  
d'un peuple**  
C. Choquet  
(interview de Dismas  
Kitenge Senga) 28

► **Russie  
La bataille  
pour sauver la forêt  
de Khimki**  
Alexis Prokoviev 31

► **Maghreb  
Maroc-UE: quelle  
place pour  
les réformes  
démocratiques ?**  
Laila Imerhrane 34

# et agir

mateurs, leurs intérêts de salariés, leurs idées de citoyens, etc. Nous faisons donc face aux contradictions de l'individuation dans la « globalisation », prenant en tenailles (entre l'individuel et le planétaire) les formes antérieures de socialisation politique. C'est vrai des organisations de citoyens, mais aussi des institutions démocratiques qui se sont développées depuis plus de deux siècles, principalement à l'échelle des nations... Et qui demeurent pourtant vivaces à cette échelle : enterrer les nations comme cadre civique et identitaire serait commettre une erreur aussi funeste que la sous-estimation des nationalismes par les forces d'émancipation tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Il y a donc décalage d'échelle entre le politique « efficace » et le politique « vécu et contrôlé » par les citoyens.

## Un défi « culturel » autant que « matériel »

Aujourd'hui plus encore qu'hier le « symbolique », le « culturel » comptent au moins autant que le « matériel ». D'abord, la puissance économique ou militaire n'évite pas les défaites dans les conflits « asymétriques » (Vietnam, Irak, Afghanistan, etc.). Ensuite, l'universalisme n'a plus pour seuls (ou principaux) adversaires les appétits impérialistes, mais aussi les relativismes... renforcés par le « New deal multipolaire » mondial. En effet, de même que l'hégémonie européenne qui a pris fin était autant « culturelle » et idéologique que « matérielle », de même la Chine n'est pas seulement la puissance économique ascendante de cette première moitié de siècle, mais aussi une civilisation



© DR, PHOTOTHÈQUE DU MOUVEMENT SOCIAL

**Le défi qui nous est lancé n'est pas celui de l'« international(e) » mais bien du « mondial » (intégré), d'un monde désormais « global ».**

dont l'ancienneté, la richesse et la « légitimité historique » ne sont pas moindres que celles du « vieux continent » et sont aujourd'hui servies par une montée en puissance géopolitique. Il en sera de même, dans quelques décennies au plus tard, de l'Inde.

Dès lors, ce n'est pas seulement parce que c'est éthiquement juste que nous sommes tenus à une définition « multicontextuelle »<sup>(6)</sup> des intérêts communs de l'humanité, prenant en compte la diversité civilisationnelle du monde : c'est la seule alternative à des échecs tels que celui de Copenhague en 2009. Car peu importe que l'Union européenne y ait eu éventuellement « raison », dès lors que les deux premières puissances mondiales, l'une et l'autre extra-européennes, s'entendaient pour défendre des intérêts profondément autres résultant de leurs places sur l'échiquier planétaire.

De surcroît, les intérêts publics mondiaux sont de plus en plus

menacés par des « entrepreneurs identitaires », par des rhétoriques « populistes » de l'humiliation (au Sud) et du déclassement (au Nord). Les uns et les autres exploitent les ravages de la broyeuse « globalisatrice » de compromis sociaux et d'identités culturelles, créant les conditions d'un cercle vicieux de l'uniforme et de l'identitaire, d'un choix entre la « peste » de la marchandisation inégalitaire et le « choléra » de la régression obscurantiste.

Dès lors, nous ne pouvons traiter les enjeux communs au « genre humain » (qu'il s'agisse de « développement durable », de « développement humain », de « bioéthique », etc.) qu'en régulant la « multicontextualisation », afin d'éviter que l'objectif d'égalité en dignité et en droits ne soit emporté, sous couvert de dénonciation d'un « globalisme sans âme » post-impérialiste, par le « choc des civilisations » et par la concurrence des relativismes triomphants. ●

(1) Déclaration universelle des droits de l'Homme.

(2) Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

(3) René Cassin a fait écrire en 1948 « universelle », là où les Etats-Uniens et les Britanniques voulaient une Déclaration « internationale » des droits de l'Homme.

(4) En particulier les associations fondant la défense des droits de l'Homme sur la citoyenneté, telles que la LDH, mais aussi l'AEDH et la FIDH si l'on en croit leurs statuts et leurs dynamiques fondatrices.

(5) Selon la formule employée par Stéphane Rozès, dans notre université d'automne de 2008...

(6) L'expression est de Bertrand Badie.